



**MINISTRE
DES INFRASTRUCTURES
ET TRAVAUX PUBLICS**



2021

**RAPPORT
ANNUEL
D'ACTIVITES**







SON EXCELLENCE FÉLIX ANTOINE
TSHISEKEDI TSHILOMBO

PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO



Abréviations

BTC	Bureau Technique de Contrôle
CBMT	Cadre Budgétaire à Moyen Terme
CDF	Franc Congolais
CGPMP	Cellule de Gestion des Projets et des Marchés Publics
CI	Cellule Infrastructures
CSMR	Cellule de Suivi et de Mobilisation des Ressources
FA	Financement Additionnel
FONER	Fonds National d'Entretien Routier
HIMO	Haute Intensité de Main d'Œuvre
ITP	Infrastructures et Travaux Publics
MIN-ITP	Ministère des Infrastructures et Travaux Publics
MIN-FIN	Ministère des Finances
OR	Office des Routes
OVD	Office des Voiries et Drainage
OVDA	Office des Voies de Desserte Agricole
PER	Programme d'Entretien Routier
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PPP	Partenariat Public-Privé
PRO-ROUTES	Projet de Réouverture et d'Entretien des Routes Hautement Prioritaires sur financement de la Banque mondiale
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RDC	République Démocratique du Congo
RN	Routes Nationales
RP	Routes Provinciales
RR	Routes Revêtues
RT	Routes en Terre
SOCOMS	Sociétés Commerciales de Distribution des Produits Pétroliers
USD	Dollar Américain



Georgine
SELEMANI TULIA
Directeur Général a.i



*Au cours de l'année
2020, le FONER
retiendra la consolidation
des acquis en termes
d'infrastructures
routières voulue
par Son Excellence
Monsieur
le Président de la
République*

Mot du Directeur Général a.i

Centrer notre action sur les principaux piliers de la gestion du FONER : Finance, Technique, Administration et Juridique

En ces instants où nous élaborons le rapport d'activités de l'exercice 2020 du Fonds National d'Entretien Routier, « FONER » en sigle, nous avons le réel plaisir de présenter succinctement les actions managériales entreprises sous notre leadership et ce, sur une période de 8 mois.

En effet, c'est depuis avril 2020 que nous exerçons avec passion et abnégation les fonctions de Directeur Général ad intérim du Fonds National d'Entretien Routier.

Nous avons réussi à organiser notre action sur les principaux piliers de la gestion du FONER à savoir : Finances, Administration, Juridique et Technique.

Au cours de l'année 2020, le FONER retiendra la consolidation des acquis en termes d'infrastructures routières voulue par Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'État notamment par sa mise à contribution, dans le cadre de sa mission légale, au financement des travaux de la voirie urbaine de chacune des 26 Provinces de la RDC. C'était une première, à côté des routes de desserte agricole, provinciales et nationales.

La mobilisation des ressources de redevances dues au FONER a nécessité de l'innovation. C'est ce qui a justifié la connexion de la Direction Générale du FONER au logiciel douanier Sydonia Word pour un suivi efficace et à temps réel de ses encaissements en vue du financement optimal des travaux d'entretien routier. Au-delà de cette volonté, il convient de trouver dans le contexte organisationnel et fonctionnel actuel un arrimage qui assure l'efficacité.

Sur le plan opérationnel, nous épinglons les missions d'inspection et de contrôle des travaux in situ qui nous ont permis de nous rassurer de l'affectation efficiente des financements opérés par le FONER pour les travaux d'entretien routier dans différentes provinces de la République Démocratique du Congo.

Nos vifs et sincères remerciements à Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'État pour ses efforts inlassables afin de rehausser l'image de notre cher et beau pays, au Gouvernement de la République pour sa ligne directrice et son accompagnement notamment à travers le Ministère des Infrastructures et Travaux Publics, et enfin, à l'ensemble du Personnel du FONER pour sa détermination à donner le meilleur de lui pour la réalisation des missions assignées à cet Établissement Public.

A tous et à toutes, travaillons la main dans la main pour hisser très haut notre chère Nation.

Que Dieu Bénisse la RDC.

Préambule



Préambule

L'environnement économique mondial, en 2021, a été confronté aux effets de nouvelles vagues de la pandémie à COVID-19. Bien que l'Organisation de la Coopération et de Développement Économiques (OCDE) ait tablé sur une croissance mondiale de 5,6%, les développements économiques de 2021 ont été marqués par les perturbations des chaînes d'approvisionnement, la hausse de l'inflation et les niveaux élevés d'endettement. Cette situation n'a pas épargné les pays à faible revenu dont la République Démocratique du Congo.

À l'interne, un rebond de l'activité économique était attendu du fait de l'accroissement de la production minière, du bon comportement des prix mondiaux du cuivre et du cobalt, générateurs primordiaux des ressources nationales et de la stabilité du cadre macroéconomique durant toute l'année 2021.

C'est dans cet environnement que le Fonds National d'Entretien Routier, « FONER » en sigle, Établissement Public à caractère administratif et financier doté de la personnalité juridique, a accompli sa mission statutaire, à savoir : collecter et administrer les fonds destinés à l'entretien et à la gestion des réseaux routiers du territoire national quels qu'en soient les Maîtres d'Ouvrages, à l'exception des ouvrages dont la construction et l'exploitation sont concédées.

Ainsi, au regard de ses prévisions budgétaires de l'exercice 2021, le FONER a réalisé des ressources de l'ordre de l'équivalent en Francs congolais de CDF 327 202 739 565,88 contre des prévisions de CDF 234 241 326 811,77, soit un taux d'exécution de 139,69%, défilant, de ce fait, toutes les prévisions macroéconomiques. En ce qui concerne les travaux financés, contre l'équivalent en Francs congolais de CDF 222 529 260 471,18 prévus, ils ont été financés à hauteur de CDF 239 655 912 604,29, soit un taux d'exécution de 107,70%.

Les travaux financés ont principalement consisté en la consolidation de ceux exécutés en 2019 et 2020, et en l'exécution de ceux prévus dans le Programme d'Entretien Routier (PER) 2021.

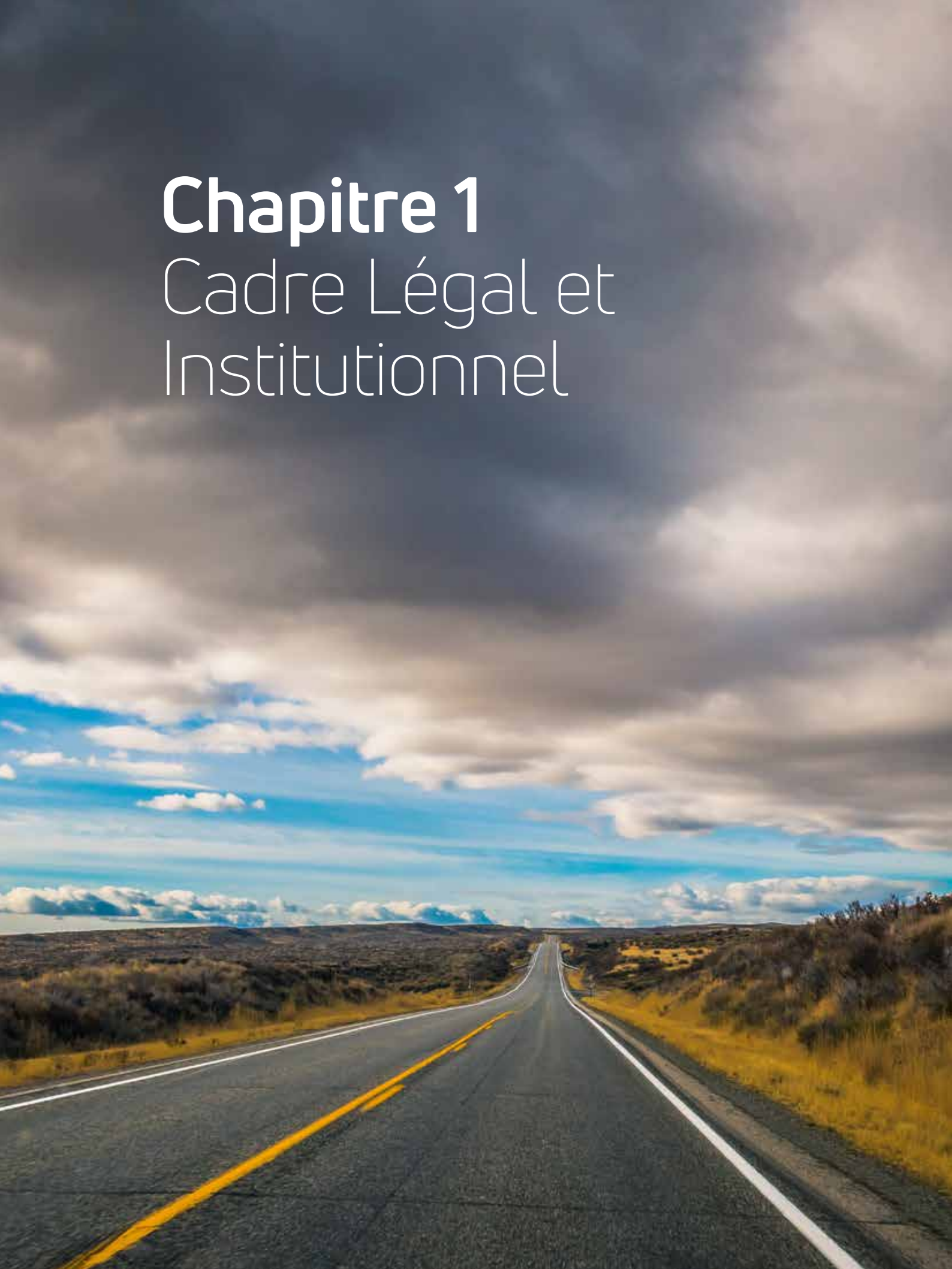
Il sied de noter que la Direction Générale du FONER continue à œuvrer pour un meilleur encadrement et sécurisation des ressources du FONER.

Toutefois, le FONER compte aussi sur les efforts que consent le Gouvernement de la République dans la recherche des voies et moyens pour améliorer l'environnement socio-économique afin d'accroître ses ressources pour résorber, tant soit peu, le gap entre celles-ci et les besoins incompressibles d'entretien qui vont croissants.



Chapitre 1

Cadre Légal et Institutionnel



Chapitre 1

Cadre Légal et Institutionnel

1 De La Création, De La Mission & Du Fonctionnement du FONER

Le Fonds National d'Entretien Routier, « FONER » en sigle, est un établissement public à vocation administrative et financière, créé par le Décret n°08/27 du 24 décembre 2008 portant création et statuts d'un Établissement public dénommé Fonds National d'Entretien Routier, en sigle « FONER », tel que modifié et complété par le Décret n°13/053 du 11 novembre 2013, en application de la Loi n° 08/006-A du 07 Juillet 2008. Sa création fait suite aux constats d'insuffisance et d'irrégularité chroniques des budgets nationaux alloués au secteur routier, causes majeures de la dégradation généralisée des routes et voiries nationales, provinciales et locales. Le cadre légal et réglementaire du FONER est constitué de plusieurs textes dont les principaux sont les suivants :

- La Loi n° 08/009 du 07 juillet 2008 portant dispositions générales applicables aux Établissements Publics ;
- La Loi n°08/006-A du 07 juillet 2008 portant création d'un Fonds National d'Entretien Routier « FONER » ;
- La Loi n° 11/011 du 13 juillet 2011 relative aux finances publiques ;
- Loi n°10/010 du 27 avril 2010 relative aux Marchés Publics ;
- Loi n°18/016 du 09 juillet 2018 relative au partenariat public-privé ;
- La Loi n° 004/2003 du 13 mars 2004 portant réformes des procédures fiscales telle que modifiée et complétée à ce jour ;
- Le Décret n°08/27 du 24 décembre 2008 portant création et statut d'un Établissement Public dénommé Fonds National d'Entretien Routier, « FONER » en sigle, tel que modifié et complété par le Décret n°13/053 du 11 novembre 2013 ;
- Le Décret n° 007/2002 du 02 février 2002 relatif au mode de paiement des dettes envers l'État tel que modifié et complété à ce jour ;
- L'Arrêté Interministériel n°09/CAB/MIN-ITPR/002/KM/2009, n° CAB/MIN/ FINANCES/ DTS/2009, n°001/CAB/MIN/ECONAT & COM/2009 du 06 mars 2009 portant fixation des taux, montants et modalités de perception des ressources du Fonds National d'Entretien Routier ;
- L'Arrêté interministériel N°CAB/MIN-ITPR/005/RM/JM/2011, N°CAB/MIN/ FINANCES/148/2011, N°CAB/MIN/TVC/001/2011 et N°CAB/COM-PME/018/2011 du 03 juin 2011 portant mesures de

protection du patrimoine routier national, tel que modifié et complété par L'Arrêté Interministériel, n° CAB/ECO&COM/002/ 2014, n° CAB/MIN-ATU-HITPR/009/2014, n° CAB/MIN/ TVC/001/2014, n°CAB/ MIN/FINANCES/027/ 2014, du 29 avril 2014 ;

- L'Arrêté Ministériel n° CAB/MIN-ITPR/006/MT/2010 du 09 février 2010 portant fixation des taux des droits de péage sur les routes d'intérêt général des véhicules à immatriculation étrangère en transit ;
- L'Arrêté ministériel n°CAB/MIN/FINANCES/2010, n° 005/CAB/MIN-ECONAT/2010 et n° 010/CAB/MIN/HYDRO/2010 du 23 novembre 2010 fixant les modalités du bénéfice des avantages douaniers et fiscaux particuliers en matière d'importation des produits pétroliers en République Démocratique du Congo ;
- L'Arrêté ministériel n° CAB/MIN-ITPR/012/MT/2010 du 09 février 2010 portant fixation de la redevance sur la charge à l'essieu à la sortie des carrières de la Ville de Kinshasa ;
- L'Arrêté Ministériel n°CAB/MIN-ITPR/013/MT/2010 du 09 février 2010 portant fixation de droits de péage à la sortie des carrières de la Ville de Lubumbashi ;
- Le Manuel d'Opérations de l'Entretien Routier en République Démocratique du Congo approuvé par la Coordination des Tutelles le 22 août 2012.

Les principales activités réalisées par le FONER, en 2021, l'ont été conformément aux prescrits de l'article 3 de la Loi n°08/006-A du 07 juillet 2008 portant création d'un Fonds National d'Entretien Routier « FONER » qui stipule « l'Établissement public chargé de la gestion du fonds a pour objet :

- La collecte des ressources financières ;
- Le financement de l'entretien et la protection des routes d'intérêt national ;
- Le financement de l'entretien et la protection de la voirie urbaine d'intérêt national, provincial et local ».

La gestion et le fonctionnement du FONER sont basés sur le principe du Partenariat Public-Privé (PPP). En effet, aux termes de la Loi n°08/006-A du 07 juillet 2008, le FONER peut recourir au secteur privé tant dans la mobilisation de ses ressources que dans la réalisation des travaux d'entretien.

2 Du Mécanisme d'Intervention du FONER

Le mécanisme d'intervention du FONER est fixé par l'article 31 du Décret n°08/27 du 24 décembre 2008 tel que modifié et complété à ce jour.

Aux termes de cet article, le FONER finance, dans le cadre des 40% retenus à la source pour compte des provinces, les projets d'entretien des routes provinciales et locales et des voiries arrêtées en concertation entre les Gouvernements Provinciaux, les Agences Routières et les Organisations professionnelles des entreprises locales. En ce qui concerne les 60% restants de ressources collectées, ils servent au financement des travaux d'entretien des routes et voiries, au prorata des routes et voiries réhabilitées éligibles, sans omission d'aucune province.

Toutefois, dans le cadre du partenariat public-privé prôné par la Loi n°08/006-A du 7 juillet 2008, le FONER recourt au secteur privé tant dans la mobilisation de ses ressources (Direction Générale des Douanes et Accises, SEP-CONGO et les pétroliers privés organisés et indépendants) que dans la réalisation des travaux d'entretien (les PME et les ONGD répondant aux critères légaux).

L'affectation des ressources du FONER allouées aux programmes d'entretien se présente comme suit :

- 85 % pour les travaux d'entretien des routes, voiries et des ouvrages ;

- 15 % pour la couverture des frais liés aux études, aux missions de surveillance et à la construction des stations de pesage et des postes de péage ainsi que les actions de maîtrise d'œuvre et de promotion des opérations tendant à améliorer l'entretien et la conservation du patrimoine routier. En fonction des critères ci-dessus, les crédits prévisionnels sont communiqués aux Agences Routières, en vertu du Manuel d'Opérations de l'Entretien Routier en RDC, au même moment qu'aux Provinces, pour leur permettre d'élaborer les programmes d'entretien.

3 Cadre Organique du FONER

3.1 Des Organes Statutaires

Les structures statutaires du FONER sont :

- Le Conseil d'Administration ;
- La Direction Générale ;
- Le Collège des Commissaires aux comptes.

Les Membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale ont été nommés respectivement par les Ordonnances n° 09/076 du 02 août 2009 portant nomination d'un Président et des Membres du Conseil d'Administration du Fonds National d'Entretien Routier et 09/077 du 02 août 2009 portant nomination d'un Directeur Général et d'un Directeur Général Adjoint du Fonds National d'Entretien Routier.





**Charles
KALANGILA SHEMU**
Président



**Denis
TSHILOMBO SHAMBUYI**
Administrateur



**Georgine
SELEMANI TULIA**
Directeur Général a.i



**Méthode
MATESSO CINABULIRE**
Administrateur

La Direction Générale

A ce jour, la Direction Générale du FONER est assurée par Madame Georgine SELEMANI TULIA, Directeur Général ad intérim, en remplacement du Directeur Général Fulgence BAMAROS LOBOTA empêché.

Le Collège de Commissaires aux Comptes

Le Collège de Commissaires aux Comptes est composé de deux membres qui sont :

- Mr. BONGULUMATA LOKELE Cyprien;
- Mr. MBUMBA MBUDI José.

Les Membres du Collège des Commissaires aux Comptes ont été nommés par le Décret n°14/006 du 27 février 2014 portant nomination des Commissaires aux Comptes du Fonds National d'Entretien Routier, en sigle « FONER ».

3.2 Les Directions Centrales & Provinciales

Pour son fonctionnement harmonieux, le FONER compte :

- Six (6) Directions Centrales :
 - Direction Administrative ;
 - Direction Financière
 - Direction Technique ;
 - Direction de l'Audit Interne ;
 - Direction de Coordination des Directions Provinciales ;
 - Direction Juridique et du Contentieux.
- Neuf (9) Directions Provinciales :
 - Direction Provinciale du FONER/Kongo Central avec siège à Matadi ;
 - Direction Provinciale du FONER/ex-Bandundu avec siège à Bandundu-Ville ;
 - Direction Provinciale du FONER/ex-Equateur avec siège à Mbandaka ;
 - Direction Provinciale du FONER/ex-Katanga avec siège à Lubumbashi ;

- Direction Provinciale du FONER/ex- Kasai Oriental et Kasai Occidental avec siège à Mbuji-Mayi ;
- Direction Provinciale du FONER/Nord-Kivu avec siège à Goma ;
- Direction Provinciale du FONER/ex-Province Orientale avec siège à Kisangani ;
- Direction Provinciale du FONER/Maniema avec siège à Kindu ;
- Direction Provinciale du FONER/Sud-Kivu avec siège à Bukavu.

- 5 Agences : BOMA, BUNIA, UVIRA, KIKWIT, MUANDA ;
- 2 Antennes : KASUMBALESA, KALEMIE ;
- 3 Points Focaux : ARU, BENI, MAHAGI.

La politique d'implantation progressive du FONER en provinces permet de répondre, sans préjudice de son efficacité dans l'utilisation des ressources humaines, matérielles et financières, aux préoccupations soulevées tant par les opérateurs économiques redevables du FONER que par les usagers de la route, les attributaires et les Agences Routières prestataires des travaux d'entretien routier.

Le critère de déploiement du FONER en provinces procède également de l'observance des instructions de la Tutelle contenues dans sa lettre n° CAB/MIN-ITP/0069/ABI/FB/2016 du 29 janvier 2016 relative à la conformité au nouveau découpage territorial. L'effectivité de la gestion et la coordination des activités relèvent du ressort de la Direction Générale où différentes directions fonctionnent en synergie pour la réalisation des missions assignées à cet Établissement.

La présence des Directions Provinciales, Agences, Antennes et Points Focaux du FONER en provinces renforce le management global en termes de gestion des informations nécessaires à son pilotage. L'élargissement de la territorialité administrative du FONER conforte, ipso facto, son caractère national et rend le contrôle de ses activités plus aisé.

Chapitre 2

Ressources Humaines



Chapitre 2

Ressources Humaines

1. Effectif du Personnel

L'effectif du Personnel du FONER dans son ensemble au 31 décembre 2021 est de 127 Agents et Cadres, réparti comme suit : 64 Agents à la Direction Générale (à Kinshasa) et 63 en Provinces. Ce Personnel, constitué d'une équipe mixte de genres, donne le meilleur de lui-même, dans un environnement convivial, pour accomplir les missions du FONER, sous le leadership managérial de la Direction Générale.

Tableau 2.1 Structure de l'effectif du Personnel du FONER au 31 décembre 2021

Critères de répartition	Désignation	Effectif	Répartition (%)
Localisation	Kinshasa (Direction Générale)	64	50,39
	Provinces	63	49,61
	- Bandundu	5	3,94
	- Kongo Central	14	11,02
	- Equateur	1	0,79
	- Kasai Occidental	0	0,00
	- Kasai Oriental	1	0,79
	- Katanga	14	11,02
	- Maniema	4	3,15
	- Nord-Kivu	11	8,66
	- Province Orientale	5	3,94
- Sud-Kivu	8	6,30	
Niveau de qualification	- Universitaire	114	89,76
	- Secondaire	7	5,51
	- Primaire	6	4,72
Sexe	- Féminin	25	19,69
	- Masculin	102	80,31





SUPPORT
ANNUAL
ACTIVITIES



14%
20-35ans



49%
35-50 ans



34%
50-65 ans



3%
65-70 ans

Tranches d'âges



L'Age moyen du Personnel pour cette année 2021 est de 46 ans ; Le rajeunissement est requis au vu du pourcentage du personnel éligible à la mise à la retraite.

2 Évolution des Effectifs au cours des Trois dernières Années 2019-2021

		2019	2020	2021
Effectif global	120	122	127	
Catégories socio-professionnelles	Directeurs	13	13	12
	Cadres de direction	18	20	22
	Cadres de collaboration	45	43	46
	Agents d'exécution	44	46	47
Sexe	Féminin	18	24	25
	Masculin	102	98	102



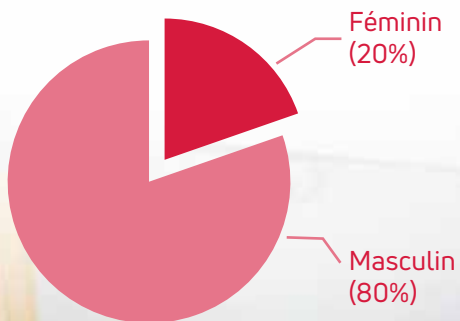
Comparativement à l'exercice 2020, l'effectif du FONER en 2021 s'est accru de cinq unités supplémentaires, et 4 autres seront mises à la retraite au premier trimestre 2022. Sur le plan du genre, le nombre de femmes est passé de 24 à 25.

3 Renforcement des Capacités du Personnel

Au cours de l'année 2021, le FONER a organisé quelques activités relatives au renforcement des capacités de ses Agents et Cadres, à savoir :

- Séminaire d'immersion aux concepts relatifs aux Marchés Publics, en mars 2021 (ARMP) ;
- Séminaire d'initiation aux procédures nationales de passation des marchés publics et bref aperçu sur le Partenariat Public-Privé, en septembre 2021 (ARMP) ;
- Séminaire d'approfondissement sur les activités de la Cellule de Gestion des Projets et des Marchés Publics, en octobre 2021 (ARMP) ;
- Séminaire de formation à l'utilisation des logiciels TOMPRO & TOMPAIE (TOMATE) ;
- Séminaire de formation sur l'arrêté des comptes 2021 (CPC) ;
- Séminaire de formation sur les déclarations au guichet unique (DGI) ;
- Séminaire de renforcement des capacités en SYDONIA WORLD, en novembre 2021.

Par ailleurs, plusieurs contacts ont été noués en 2021 pour le renforcement des capacités des Agents et Cadres du FONER suivant un planning de formation élaboré par sa direction administrative.



Chapitre 3

Réalisations du FONER



Chapitre 3

Réalisations du FONER

Conformément aux textes légaux et réglementaires le régissant, le Fonds National d'Entretien Routier a deux missions principales, à savoir :

- Collecter les ressources financières ;
- Financer les travaux d'entretien et de protection des routes d'intérêt national, provincial et local, ainsi que des voiries urbaines.

1. Mobilisation des Ressources du FONER

Au cours de l'année 2021, les activités de mobilisation des ressources du FONER peuvent être retracées à travers ses prévisions et réalisations budgétaires, en recettes comme en dépenses.

1.1. Paramètres d'Élaboration des Prévisions Budgétaires

- Les prévisions du FONER pour l'année 2021 ont été faites sur base des paramètres suivants :
- Les principaux indicateurs macroéconomiques 2021-2023 repris dans la Circulaire n°002/VPM/MIN.BUDGET/2020 du 26 juin 2020 contenant les instructions relatives à l'élaboration du Budget de l'État pour l'exercice 2021 ;
- Les ressources effectivement réalisées au cours des exercices 2018, 2019 et 2020 intégrant les consommations des carburants de la même période ;
- L'état actuel du réseau routier d'intérêt général fonctionnel ;
- Les Programmes d'Entretien Routier (PER) des Agences Routières intégrant les projets d'entretien

des provinces, pour ce qui concerne les dépenses d'investissement ;

- Le niveau des rémunérations, des frais de fonctionnement et des investissements liés au fonctionnement de l'exercice 2020, pour ce qui concerne les dépenses du FONER.

1.2. Budget Prévisionnel en Ressources

Étant un compte spécial du Budget du pouvoir central, les ressources du FONER constituent un Compte d'affectation spéciale dédiées aux dépenses d'entretien routier. Sur base de la Loi de Finances n°20/020 du 28 décembre 2020 pour l'exercice 2021, les assignations du FONER ont été arrêtées à CDF 234 241 326 811,77 (Francs congolais deux cent trente-quatre milliards deux cent quarante-et-un millions trois cent vingt-six mille huit cent onze, septante-sept cents).

Tableau 3.1 : Répartition des prévisions budgétaires des ressources du FONER par nature en 2021 (CDF)

Rubriques	Prévisions 2021	%
Ressources ordinaires		
Redevances sur les carburants et lubrifiants	225 274 195 271,68	61,37
Droits de péage	8 967 131 540,09	2,44
Redevances sur les charges à l'essieu	-	-
Redevance liées à l'exploitation des stations de pesage	-	-
Pénalités diverses liées à l'usage abusif de la route et de ses équipements	-	-
Emprunts, dons et legs	-	-
Allocations budgétaires de l'État	-	-
Contributions des bailleurs de fonds	-	-
Sous-total	234 241 326 811,77	63,81
Ressources Exceptionnelles		
Arriérés redevances FONER 2014 éludées (quotité contentieux DGDA Katanga)	-	-
Arriérés Redevances 2009-2010	32 636 425 839,60	8,89
Créance FONER sur Gouvernement Central (Trésor Public)	79 607 448 126,74	21,69
Créance FONER sur Exécutif Provincial Kinshasa	2 067 790 000,00	0,56
Dépôts FONER à la Banque Congolaise SARL, en liquidation	12 025 594 608,25	3,28
Dépôts FONER bloqués à la BIAC, en liquidation	6 501 855 486,50	1,77
Sous-total	132 839 114 061,09	36,19
TOTAL GENERAL DES RESSOURCES	367 080 440 872,86	100,00

Il ressort de ce tableau que les prévisions budgétaires en ressources du FONER pour l'exercice 2021, arrêtées à CDF 234 241 326 811,77 (Francs congolais deux cent trente-quatre milliards deux cent quarante-et-un millions trois cent vingt-six mille huit cent onze, septante-sept cents) ne sont constituées que des ressources ordinaires du FONER. Il en ressort aussi qu'il existe également des ressources exceptionnelles d'un montant de CDF 132 839 114 061,09 relatives aux créances du FONER sur l'État non encore recouvrées. Elles sont détaillées au chapitre 4 du présent rapport.

Ces deux grandes natures de ressources représentent respectivement 63,81% et 36,19% de l'ensemble des ressources du FONER.

Il sied de signaler que le gros de ressources ordinaires du FONER provient des redevances sur les carburants et lubrifiants, soit CDF 225 274 195 271,68, représentant un peu plus de 96,17% de ressources ordinaires et plus ou moins 61,37% du total des ressources à mobiliser par le FONER en 2021.

Tableau 3.1 : Répartition des prévisions budgétaires des ressources du FONER par nature en 2021 (CDF)

Rubriques	Prévisions 2021	%
Ressources ordinaires		
Redevances sur les carburants et lubrifiants	225 274 195 271,68	61,37
Droits de péage	8 967 131 540,09	2,44
Redevances sur les charges à l'essieu	-	-
Redevance liées à l'exploitation des stations de pesage	-	-
Pénalités diverses liées à l'usage abusif de la route et de ses équipements	-	-
Emprunts, dons et legs	-	-
Allocations budgétaires de l'État	-	-
Contributions des bailleurs de fonds	-	-
Sous-total	234 241 326 811,77	63,81
Ressources Exceptionnelles		
Arriérés redevances FONER 2014 éludées (quotité contentieux DGDA Katanga)	-	-
Arriérés Redevances 2009-2010	32 636 425 839,60	8,89
Créance FONER sur Gouvernement Central (Trésor Public)	79 607 448 126,74	21,69
Créance FONER sur Exécutif Provincial Kinshasa	2 067 790 000,00	0,56
Dépôts FONER à la Banque Congolaise SARL, en liquidation	12 025 594 608,25	3,28
Dépôts FONER bloqués à la BIAC, en liquidation	6 501 855 486,50	1,77
Sous-total	132 839 114 061,09	36,19
TOTAL GENERAL DES RESSOURCES	367 080 440 872,86	100,00

Il ressort de ce tableau que, comparées au dernier exercice clos (2020) révisées à la suite du Collectif Budgétaire de novembre 2020, les prévisions des ressources ordinaires du FONER pour l'exercice 2021 évaluées à CDF 234 241 326 811,77 (Francs congolais deux cent trente-quatre milliards deux cent quarante-et-un millions trois cent vingt-six mille

huit cent onze, septante-sept cents) ont connu un accroissement, par rapport à 2020, de CDF 20 535 172 291,84, soit de 9,61%.

1.3 Réalisations des Ressources du Budget 2021

Du 1er janvier au 31 décembre 2021, sur les prévisions des ressources ordinaires de CDF 234 241 326 811,77, le FONER a mobilisé un montant de CDF 327 202 739 565,88 (Francs congolais trois cent vingt-sept milliards deux cent deux millions sept cent trente-neuf mille cinq cent soixante-cinq et quatre-vingt-huit centimes), ressorti au tableau 3.3.

Tableau 3.3 : Ventilation des Ressources Mobilisées par province (en CDF)

Province	Réalisations 2020	%	Réalisations 2021	%
Province de Bas-Uele	-	0,00%	-	0,00%
Province de l'Equateur	-	0,00%	-	0,00%
Province du Haut-Katanga	78 223 120 186,31	34,96%	158 408 256 447,00	48,41%
Province du Haut-Lomami	-	0,00%	-	0,00%
Province du Haut-Uele	-	0,00%	-	0,00%
Province de l'Ituri	18 235 653 018,26	8,15%	25 846 444 113,05	7,90%
Province du Kasai	290 875 446,92	0,13%	878 843 924,00	0,27%
Province du Kasai Central	-	0,00%	-	0,00%
Province du Kasai Oriental	783 126 203,24	0,35%	440 676 278,00	0,13%
Province de Kinshasa	66 252 476 793,96	29,61%	63 481 423 216,48	19,40%
Province du Kongo-Central	17 676 277 158,81	7,90%	14 770 613 873,25	4,51%
Province du Kwango	-	0,00%	-	0,00%
Province du Kwilu	559 375 859,46	0,25%	574 343 060,00	0,18%
Province de Lomami	-	0,00%	-	0,00%
Province de Lualaba	-	0,00%	-	0,00%
Province de Mai-Ndombe	-	0,00%	-	0,00%
Province de Maniema	-	0,00%	-	0,00%
Province de Mongala	-	0,00%	-	0,00%
Province du Nord-Kivu	21 122 032 453,06	9,44%	39 409 531 969,54	12,04%
Province du Nord-Ubangi	-	0,00%	-	0,00%
Province de Sankuru	-	0,00%	-	0,00%
Province du Sud-Kivu	12 194 393 736,14	5,45%	10 072 758 652,56	3,08%
Province de Sud-Ubangi	-	0,00%	-	0,00%
Province de Tanganyika	1 185 876 822,05	0,53%	2 117 697 180,00	0,65%
Province de Tshopo	7 227 136 104,17	3,23%	11 202 150 852,00	3,42%
Province de Tshuapa	-	0,00%	-	0,00%
Total Ressources	223 750 343 782,37	100%	327 202 739 565,88	100%

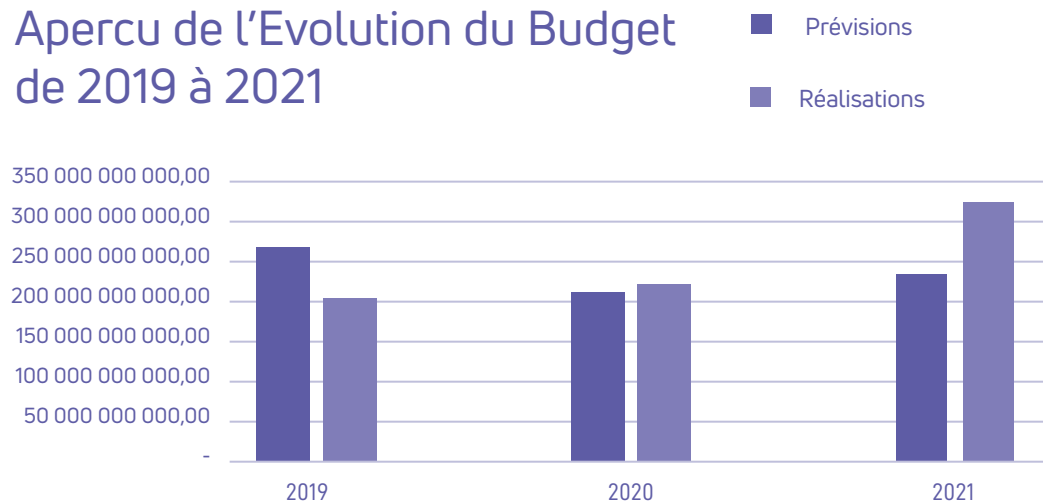
(Source Direction Financière FONER : Taux Mensuel)

Le tableau 3.3 nous donne un aperçu général des ressources mobilisées par province et l'importance de la contribution de chacune d'elles au budget du FONER. Aussi, il s'en dégage que les provinces du Haut-Katanga, la ville-Province de Kinshasa, du Nord-Kivu, de l'Ituri et celle du Kongo Central ont été les plus grandes pourvoyeuses des ressources du FONER en 2021, à raison respectivement de 48,41% ; 19,40% ; 12,04% ; 7,90% et 4,51%, et ce, contre respectivement 34,96% ; 29,61%, 9,44% ; 8,15% et 7,90% en 2020. Comparé au niveau de la mobilisation atteint en 2020, qui se situait à CDF 223 750 343 782,37 (Francs congolais deux cent vingt-trois milliards sept cent cinquante

millions trois cent quarante-trois mille sept cent quatre-vingt-deux et trente-sept centimes), il se dégage une amélioration de la mobilisation des ressources de l'ordre de 46,24% due essentiellement aux efforts conjugués de la Direction Générale du FONER et de l'Inspection Générale des Finances matérialisés par les opérations de relance et de recouvrement auprès des grands redevables de la redevance FONER échue et non payée au cours des cinq (5) dernières années. Le point 3.2.3 du présent chapitre épingle quelques actions qui y ont aussi contribué.

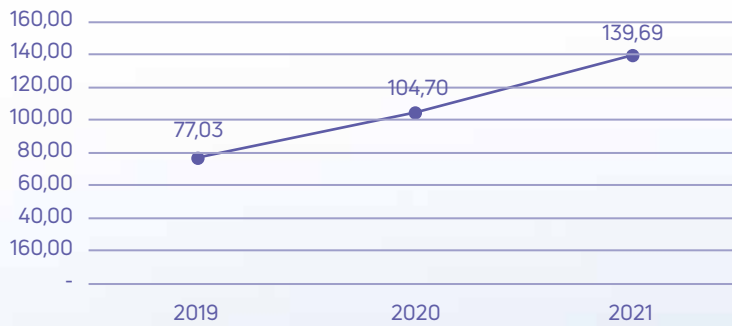
Année	2019	2020	2021
Prévisions	268 271 871 817,26	213 706 154 519,93	234 241 326 806,25
Réalisations	206 649 822 860,83	223 750 343 782,37	327 202 739 565,88

Aperçu de l'Evolution du Budget de 2019 à 2021



Les ressources financières de CDF 327 202 739 565,88 (Francs congolais trois cent vingt-sept milliards deux cent deux millions sept cent trente-neuf mille cinq cent soixante-cinq et quatre-vingt-huit centimes) mobilisées par le FONER en 2021 représentent un accroissement de 47,90% par rapport aux réalisations de 2020, et un taux de réalisation de 139,69% du budget de l'exercice 2021.

Taux de Réalisation



En dépit de la poursuite des effets collatéraux de la pandémie à COVID-19, la Direction Générale du FONER n'a ménagé aucun effort pour aller au-delà des assignations budgétaires à sa charge, étant entendu que celles-ci sont des minima à réaliser.

Les tableaux 3.5 et 3.6 renseignent sur la mobilisation effective respectivement par mois et par provinces, puis par actes générateurs et par provinces. En rapprochant les deux tableaux, l'on peut remarquer que le montant de CDF 158 408 256 447,00 dans le tableau 3.5 pour la province du Haut-Katanga a été reparté dans le tableau 3.6 à CDF 145 802 247 791,81 effectivement mobilisés dans cette province et CDF 12 606 008 653,26 effectivement mobilisés dans celle de Lualaba.



Tableau 3.4 Évolution des prévisions et réalisations des ressources ordinaires de 2019 à 2021 (CDF)

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
Bou-Oufo	-	-	-	-	-	-	-
Equateur	-	-	-	-	-	-	-
Haut-Katanga	8 608 875 232,00	6 628 158 462,00	9 478 795 161,00	8 067 418 007,00	6 874 032 085,00	16 531 284 091,00	6 500 560 492,00
Haut-Lomami	-	-	-	-	-	-	-
Haut-Uélé	-	-	-	-	-	-	-
Ituri	1 216 031 354,72	1 884 688 513,76	2 774 428 862,39	4 210 165 629,28	1 891 171 747,38	1 510 245 836,13	1 973 376 397,27
Kasai	6 934 200,00	292 089 944,00	18 203 525,00	55 505 569,00	61 833 291,00	10 536 225,00	51 600 968,00
Kasai Central	-	-	-	-	-	-	-
Kasai Oriental	-	-	99 425 587,00	48 062 663,00	115 015 028,00	-	47 631 256,00
Kinshasa	2 829 937 934,61	1 898 368 669,14	4 352 713 689,79	7 742 019 587,15	5 821 029 017,09	4 122 961 902,44	6 086 400 533,47
Kongo Central	688 232 962,52	752 291 023,30	1 781 289 346,68	968 676 327,18	785 187 241,87	1 584 853 943,16	1 465 537 047,50
Kwango	-	-	-	-	-	-	-
Kwilu	33 802 550,00	48 341 600,00	59 932 450,00	47 264 050,00	49 607 900,00	43 620 850,00	51 024 750,00
Lomami	-	-	-	-	-	-	-
Lualaba	-	-	-	-	-	-	-
Mai-Ndombé	-	-	-	-	-	-	-
Maniema	-	-	-	-	-	-	-
Mongala	-	-	-	-	-	-	-
Nord-Kivu	2 312 239 366,78	2 300 503 972,28	1 739 093 151,66	1 477 466 973,47	1 245 869 422,65	4 304 657 007,49	3 738 132 696,17
Nord-Ubangi	-	-	-	-	-	-	-
Sankuru	-	-	-	-	-	-	-
Sud-Kivu	681 884 168,91	615 540 870,32	701 481 474,25	592 932 482,54	711 392 751,12	1 099 929 408,81	916 060 970,48
Sud-Ubangi	-	-	-	-	-	-	-
Tanganyika	149 344 300,00	106 324 750,00	27 714 208,00	204 078 250,00	120 257 508,00	139 876 036,00	178 567 136,00
Tshopo	560 685 156,00	777 472 531,00	1 209 668 821,00	967 144 150,00	821 528 303,00	1 321 839 694,00	672 311 946,00
Tshuapa	-	-	-	-	-	-	-
Total (CDF)	17 087 967 225,53	15 303 780 335,80	22 242 746 276,77	24 380 733 688,61	18 496 924 295,11	30 669 804 994,02	21 681 204 192,88
Taux	1 974,51	1 980,91	1 980,59	1 984,87	1 988,80	1 988,73	1 988,62

Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total (CDF)	%	
-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-
13 145 287 439,00	6 395 543 155,00	20 851 857 114,00	24 450 866 348,00	30 875 578 861,00	158 408 256 447,00	48,38%	1 990,89
-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-
2 296 629 604,13	1 527 576 287,11	2 131 327 645,28	2 964 396 084,84	1 466 406 150,77	25 846 444 113,05	7,91%	1 987,92
138 968 559,00	28 909 698,00	92 406 799,00	1 085 174,00	120 769 972,00	878 843 924,00	0,27%	1 987,17
-	33 568 593,00	6 805 293,00	28 664 813,00	61 503 045,00	440 676 278,00	0,13%	1 988,78
7 226 145 877,74	2 155 207 563,62	11 124 116 119,35	6 002 085 569,03	4 120 436 753,05	63 481 423 216,48	19,41%	1 988,70
1 189 705 406,43	1 406 780 082,00	1 757 510 932,06	1 481 535 041,95	909 014 518,62	14 770 613 873,25	4,52%	1 988,31
-	-	-	-	-	-	-	-
45 817 000,00	52 183 760,00	34 847 750,00	59 171 050,00	48 729 350,00	574 343 060,00	0,18%	1 988,18
-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-
2 711 565 538,16	7 185 919 266,84	5 824 063 635,63	2 556 860 225,52	4 013 160 712,90	39 409 531 969,54	12,05%	1 988,95
-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-
624 088 374,09	1 163 364 483,70	1 154 954 654,55	907 502 457,54	903 626 556,25	10 072 758 652,56	3,08%	1 988,59
-	-	-	-	-	-	-	-
260 530 021,00	258 295 525,00	177 268 109,00	189 796 810,00	305 644 527,00	2 117 697 180,00	0,65%	1 989,50
1 380 278 852,00	1 358 556 774,00	1 478 587 825,00	324 958 132,00	329 118 668,00	11 202 150 852,00	3,43%	1 987,02
-	-	-	-	-	-	-	-
29 019 016 671,54	21 565 905 188,27	44 633 745 876,87	38 966 921 705,88	43 153 989 114,59	327 202 739 565,88	100,00%	
1 988,27	1 989,21	1 989,64	1 999,70	1 999,91			



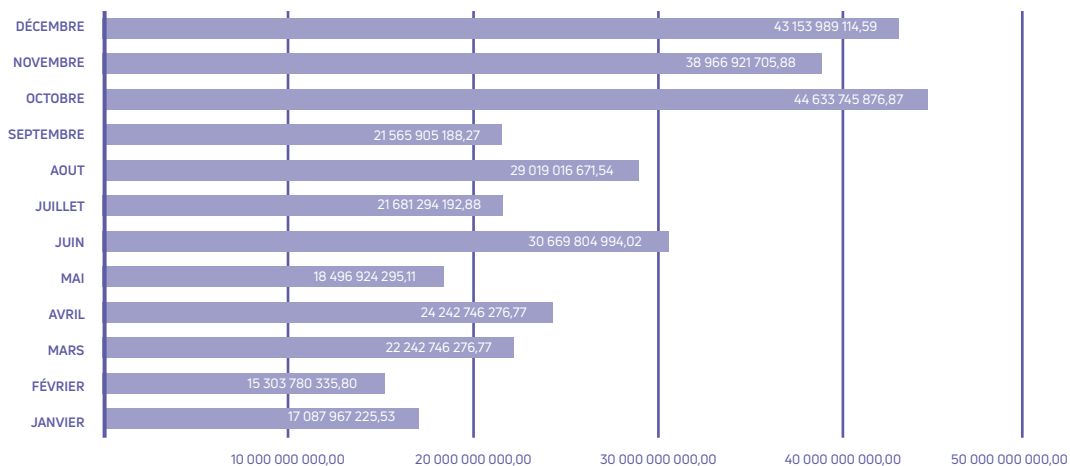
Tableau 3.6 Synthèse Recettes Ordinaires FONER par acte générateur et par province en 2021 (CDF)

Province	Redevances Pétrolières et Lubrifiants	Péage International et National	Global
Province de Bas-Uele	-	-	-
Province de l'Equateur	-	-	-
Province du Haut-Katanga	145 802 247 791,81	-	145 802 247 793,74
Province du Haut-Lomami	-	-	-
Province du Haut-Uele	-	-	-
Province de l'Ituri	24 300 660 357,80	1 545 783 755,26	25 846 444 113,05
Province du Kasai	878 843 924,00	-	878 843 924,00
Province du Kasai Central	-	-	-
Province du Kasai Oriental	440 676 278,00	-	440 676 278,00
Province de Kinshasa	63 481 423 216,48	-	63 481 423 216,48
Province du Kongo-Central	11 724 780 451,17	3 045 833 422,08	14 770 613 873,25
Province du Kwango	-	-	-
Province du Kwilu	-	574 343 060,00	574 343 060,00
Province de Lomami	-	-	-
Province de Lualaba	12 606 008 653,26	-	12 606 008 653,26
Province de Mai-Ndombe	-	-	-
Province de Maniema	-	-	-
Province de Mongala	-	-	-
Province du Nord-Kivu	35 319 950 593,06	4 089 581 376,47	39 409 531 969,54
Province du Nord-Ubangi	-	-	-
Province de Sankuru	-	-	-
Province du Sud-Kivu	9 304 807 793,70	767 950 858,86	10 072 758 652,56
Province de Sud-Ubangi	-	-	-
Province de Tanganyika	2 117 697 180,00	-	2 117 697 180,00
Province de Tshopo	11 202 150 852,00	-	11 202 150 852,00
Province de Tshuapa	-	-	-
Total	317 179 247 091,28	10 023 492 472,67	327 202 739 565,88

(Source SYDONIA/DGDA-FONER)

Près de 97% de ces ressources, soit CDF 317 179 247 091,28 proviennent des redevances sur les carburants terrestres et lubrifiants, et 3%, soit CDF 10 023 492 472,67, des droits de péage national et international.

Mobilisation effective par mois (en CDF)



L'analyse du tableau ci-dessus renseigne que le FONER a, en 2021, enregistré une forte performance en termes de mobilisation des ressources qui se traduit par une moyenne mensuelle de CDF 27 266 894 963,82 dont le pic de réalisations a été enregistré au mois d'octobre pour un montant de CDF 44 633 745 876,87 alors que le creux se situe au mois de février pour une réalisation de CDF 15 303 780 335,80.

2 Financement des Travaux d'Entretien Routier

2.1 Prévisions d'investissement

Le Budget d'Investissement de l'Établissement Public dénommé Fonds National d'Entretien Routier représente 95% (quatre-vingt-quinze) de toutes les ressources annuelles collectées. Il est destiné au financement des travaux d'entretien et de protection du patrimoine routier national, provincial et local et des dépenses qui leur sont liées.

Lors de l'élaboration du Budget d'Investissement, les 95% deviennent les 100% sur lesquels sont effectuées des affectations.

Conformément aux prescrits des articles 31 et 32 du Décret n°08/27 du 24 décembre 2008 portant création et statuts du Fonds tel que modifié et complété à ce jour, ces ressources sont affectées de la manière suivante, au regard de :

- la nature du réseau à entretenir (article 31) :
- Réseau routier et voiries à caractère national :

- 60% ;
- Réseau routier et voiries à caractère provincial et local : 40% ;
- la nature des travaux d'entretien à exécuter (article 32) :
- 85% pour les travaux d'entretien des routes, voiries et ouvrages d'art ;
- 15% pour la couverture des frais liés aux études, aux missions de contrôle et de surveillance et à la construction des stations de pesage et des postes de péage ainsi que pour les actions de maîtrise d'œuvre et de promotion des opérations tendant à améliorer l'entretien et la conservation du patrimoine routier.

Ainsi, pour l'exercice 2021, le Budget d'Investissement du FONER a été évalué à CDF 222 529 260 471,18 (Francs congolais deux cent vingt-deux milliards cinq cent vingt-neuf millions deux cent soixante mille quatre cent septante-et-un, dix-huit centimes), soit 95% du montant total des ressources ordinaires prévisionnelles, pour couvrir les dépenses suivantes :

Tableau 3.7 Répartition des fonds d'investissement (CDF) pour 2021

N°	Désignation	Montant
1	Honoraires des Cabinets d'Audits technique et financier des travaux d'entretien financés par le FONER	2 225 292 592,44
2	Travaux d'urgence d'entretien et de protection du patrimoine routier national	22 252 926 027,78
3	Cofinancement Projet PRO-ROUTES	26 435 473 148,14
4	Réseau Office des Routes	87 641 926 948,09
5	Réseau Office des Voiries et Drainage	58 649 009 119,30
6	Réseau Direction des Voies de Desserte Agricole	17 402 590 944,86
7	Investissements divers du FONER	7 922 041 690,57
Total		222 529 260 471,18

A titre d'information, lesdites dépenses d'Investissement sont détaillées de la manière suivante :

- A. Pour l'entretien et la protection des routes
- Travaux d'entretien et de protection des routes provinciales et locales et les voiries urbaines ;
 - Travaux d'entretien et protection des routes nationales ;
 - Contribution FONER au Financement Additionnel (FA) du Projet Pro-Routes ;
 - Travaux d'urgence ;
 - Missions de surveillance et de contrôle des travaux financés par le FONER dans toutes les provinces du pays ;
 - Audit technique et financier des travaux financés en 2019 et 2020.
- B. Pour les Investissements divers
- Construction de nouveaux postes de péage ;
 - Acquisition des pèses-essieux mobiles ;
 - Vulgarisation de l'Arrêté Interministériel portant mesures de protection du patrimoine routier national ;
 - Impression des Vignettes FONER pour la redevance annuelle sur la charge à l'essieu ;
 - Missions d'inspection des travaux ;
 - Acquisition des immeubles, des véhicules utilitaires pour la couverture des actions de promotion des opérations tendant à améliorer l'entretien et la protection du patrimoine routier.

Par ailleurs, dans le cadre du financement des travaux d'entretien routier, le FONER conclue annuellement une convention de financement du Programme d'Entretien Routier (PER) avec chaque Agence Routière, à savoir Office des Routes (OR), Office des Voiries et Drainage (OVD) et Office des Voies de Desserte Agricole (OVDA).

Tableau 3.7 Répartition des fonds d'investissement (CDF) pour 2021

Agence Routière	Prévisions
Office des Routes (OR)	87 641 926 948,09
Office des Voiries et Drainage (OVD)	58 649 009 119,30
Office des Voies de Desserte Agricole (OVDA)	17 402 590 944,86
Total	163 693 527 012,25

Il sied de relever que l'enveloppe globale de l'OVD est de CDF 58 649 009 119,30. Ce montant a été affecté au financement du PER de l'OVD qui comporte deux volets principaux, à savoir le projet spécifique TSHILEJELU pour CDF 37 220 220 000,00 (soit USD 18 000 000) et l'entretien des voiries pour CDF 21 428 789 119,30. Il en découle un PER global à hauteur de CDF 126 437 307 012,25.

En outre, l'enveloppe des travaux urgents a été affectée à 80%, soit CDF 17 802 340 822,22, aux projets spéciaux ABC, MODERN et Boulevard JKK (EGMF) du réseau sous gestion de l'OVD, induisant une enveloppe d'investissements prévisionnelle globale de CDF 181 495 867 834,47.

2.2 Exécution du Budget d'investissement

Les dépenses d'investissement ont été exécutées à hauteur de l'équivalent en Francs congolais de CDF 239 655 912 604,29 (Francs congolais deux cent trente-neuf milliards six cent cinquante-cinq millions neuf cent douze mille six cent quatre et vingt-neuf) pour des prévisions arrêtées à CDF 181 495 867 834,47, dégageant ainsi un taux d'exécution de 132,04 %, grâce, principalement, aux efforts de mobilisation qui ont permis au FONER de recouvrer un total de CDF 327 202 739 565,88 en 2021.

L'affectation des ressources mobilisées par le FONER en 2021 aux rubriques de son budget d'investissement se présente comme suit :

Tableau 3.9 Exécution du budget d'investissement du FONER (en CDF) en 2021

	Agence Routière	Prévisions
OR	Entretien et Travaux d'Urgence	90 493 351 539,82
	- Entretien et Travaux d'Urgence	69 609 291 020,13
OVD	- Projets Spéciaux	27 154 278 584,21
	- Projets Prêts	16 799 490 764,35
	Sous-total OVD	113 563 060 368,69
OVDA		22 746 710 393,37
CI	Arriérés Pro-Routes	12 852 790 302,40
	Total	239 655 912 604,29

L'Annexe n° 1 donne les détails de tous les investissements du PER formel et PER additionnel 2021.

Comparativement à l'exercice 2020 dont le Budget d'Investissement a été exécuté à hauteur de l'équivalent en Francs congolais de CDF 152 356 682 951,49, celui de 2021 a été exécuté à hauteur CDF 239 655 912 604,29, soit un accroissement de CDF 87 299 229 652,79 et de 57,30 en pourcentage, comprenant les rubriques suivantes :

- PER Annuel pour CDF 182 849 352 952,76 ;
- Projets spéciaux pour CDF 27 154 278 584,21 ;
- Prêts/garanties des travaux pour CDF 16 799 490 764,35 ;
- Projet Pro-Routes pour CDF 12 852 790 302,40.

Pour la période de 2019 à 2021, le Budget d'Investissement du FONER a évolué de la manière suivante tant en prévisions qu'en réalisations :

Tableau 3.10 Évolution du Budget d'Investissement en prévisions et en réalisations de 2019 à 2021(CDF)

Année	2019	2020	2021
Prévisions	254 858 278 226,39	203 020 846 793,93	222 529 260 471,18
Réalisations	148 709 805 345,10	160 548 885 644,64	239 655 912 604,29
Taux de réalisation (%)	58,35	79,08	107,70

Partant des ressources mobilisées en 2021 (CDF 327 202 739 565,88), dont les 95% destinés aux investissements s'élèvent à CDF 310 842 602 587,6 et des investissements effectifs de CDF 239 655 912 604,29, il découle que la capacité d'absorption des Agences Routières des ressources destinées aux investissements a été de 77,10%.

3 Activités du FONER

3.1 Activités du Conseil d'Administration

Au cours de l'année 2021, le Conseil d'Administration a tenu quatre sessions ordinaires s'étalant sur treize séances. Celles-ci ont porté essentiellement sur les matières suivantes :

- Examen du rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers 2017 ;
- Examen du Budget du FONER pour l'exercice 2021 ;
- Dossier disciplinaire à charge d'un Directeur et d'un Agent d'exécution ;
- Examen du dossier des émoluments du DG empêché à la suite d'une décision judiciaire et licenciement d'un Agent d'exécution ;
- Approbation des éléments de réponse du FONER à la feuille d'observations de la Cour des Comptes ;
- Finalisation du Plan stratégique de développement du FONER 2021-2025 ;
- Examen de la requête de la Direction Générale pour la permutation d'un Directeur ;
- Examen du Rapport d'activités de l'exercice 2020 ;
- Approbation des états financiers de l'exercice

- 2018 ;
- Examen des états financiers de l'exercice 2019 ;
- Dossier de financement du projet spécial du Gouvernement de la République « TSHILEJELU » ;
- Examen des Rapports des Commissaires aux comptes sur les états financiers 2018 ;
- Examen des Rapports des Commissaires aux comptes sur les états financiers 2019 ;
- Modification de l'article 29 et autres dispositions ambiguës du Statut du Personnel ;
- Examen du dossier de la créance du FONER sur la DGDA comptabilisée en 2015 ;
- Examen de la méthode d'enregistrement des recettes des redevances pétrolières et des droits de péage des véhicules à immatriculation étrangère ;
- Examen des suspens demeurant dans les comptes débiteurs ;
- Examen des états financiers de l'exercice 2020 ;
- Examen du dossier intervenants aux travaux d'inventaires physiques de fin d'exercice ;
- Examen du dossier recrutement des cabinets d'audit.



Réunion du Conseil d'Administration

Le Conseil a également effectué, au cours de la même année, des missions d'inspection des travaux financés par le FONER dans les provinces du Haut-Katanga, du Kasai Oriental, du Kasai Central, du Kasai et du Lualaba.

3.2 Activités de la Direction Générale

Tout au long de l'année 2021, outre ses tâches classiques de gestion courante, la Direction Générale du FONER a porté ses actions tant dans l'élaboration du budget que dans la mobilisation de ressources et le financement des travaux d'entretien routier.

3.2.1 Budget de Fonctionnement du FONER

Aux termes de l'article 33 du Décret n°08/27 du 24 décembre 2008 portant création et statuts d'un Établissement Public dénommé Fonds National d'Entretien Routier tel que modifié et complété à ce jour, le Budget de Fonctionnement du FONER est constitué de 5% (cinq pourcents) de son Budget annuel, prélevé

sur toutes les ressources collectées.

Ainsi, pour l'exercice 2021, le Budget prévisionnel de Fonctionnement du FONER a été arrêté à l'équivalent en Francs congolais de CDF 11 712 066 340,59 (Francs congolais onze milliards sept cent douze millions soixante-six mille trois cent quarante, et vingt-neuf centimes) par rapport aux prévisions des ressources ordinaires, étant entendu que les ressources exceptionnelles à mobiliser sont aléatoires.

3.2.2 Exécution du Budget de Fonctionnement

Le tableau ci-dessous donne l'état récapitulatif du budget de fonctionnement du FONER par poste budgétaire pour l'exercice 2021.

Tableau 3.11 État récapitulatif des dépenses de Fonctionnement du FONER (CDF)

Rubrique	Montant	%
Achats fournitures diverses	929 801 868,62	3,08
Transports	256 060 722,86	0,85
Services extérieurs	1 728 569 850,58	5,72
Autres services extérieurs	5 633 081 075,70	18,63
Impôts et taxes	181 813 162,54	0,60
Autres charges	1 218 963 309,30	4,03
Charges de personnel	16 180 195 900,45	53,51
Frais financiers	4 108 440 544,45	13,59
Total	30 236 926 434,50	100,00



La mobilisation effective des ressources du FONER à hauteur de CDF 327 202 739 565,88 a induit un montant de frais de fonctionnement de l'ordre de CDF 16 360 136 978,29. Comparé aux dépenses ci-dessus effectivement engagées, il se dégage un écart de CDF 13 876 789 456,21.

Cet écart s'explique notamment par :

- le paiement en 2021 des contentieux et litiges des exercices antérieurs ;
- l'organisation de plusieurs activités de renforcement des capacités du personnel du FONER ;
- la poursuite du déploiement des activités du FONER dans toutes les 26 provinces suivant la recommandation du Sénat ;
- les missions mixtes (DGDA-FONER) et les missions de rapprochement des soldes avec les banques et les redevables ;
- les missions d'inspection des travaux sur financement du FONER dans les 26 provinces ;
- les frais de justice et honoraires d'avocats.





3.2.3 Autres Activités

a. Dans la mobilisation des ressources

Participation du FONER à la Mission Mixte Inspection Générale des Finances, DGDA, DGI, FONER et le Ministère des Finances, chargée d'investiguer sur le manque à gagner des redevances FONER au Haut-Katanga ;

Mission de service pour faire la lumière avec les Bureaux recettes DGDA de Matadi, Ango-Ango, COBIL SPSA et LEREXCOM PETROLIUM sur l'existence des stocks de produits pétroliers au-delà de la capacité de stockage des sites ;

Mission de service pour s'assurer de l'efficacité des procédures de perception des redevances FONER au Bureau recette DGDA de Lufu ;
Organisation du Séminaire de renforcement des capacités des Agents et Cadres du FONER sur le logiciel SYDONIA de la DGDA ;
Poursuite de la réconciliation des comptes avec les SOCOMS.

b. Dans le financement des travaux d'entretien routier

- Missions d'inspection et de suivi des travaux d'entretien routier financés par le FONER en 2020 et 2021 afin de s'assurer de leur exécution par les Agences Routières ;
- Lancement de la procédure de recrutement des Cabinets d'études chargés de réaliser les audits techniques et financiers des travaux d'entretien routier financés par le FONER en 2019 et 2020.

Outre ces actions, il y a lieu de signaler également :

- La participation du FONER aux activités de l'Association des Fonds d'Entretien Routier Africains, « AFERA » en sigle ;
- La réalisation, sous financement de la Banque mondiale, des audits financiers du FONER pour les exercices 2019 et 2020 ;
- La transmission des dossiers sous tendant la créance du FONER sur le Trésor Public à la Direction Générale de la Dette Publique, « DGDP » en sigle, pour sa certification en vue de son recouvrement ;

L'Annexe 2 nous donne la situation exhaustive des activités de la Direction Générale en 2021.



Chapitre 4

État du Réseau Routier

Chapitre 4

État du Réseau Routier

1. État du réseau de voiries (OVD)

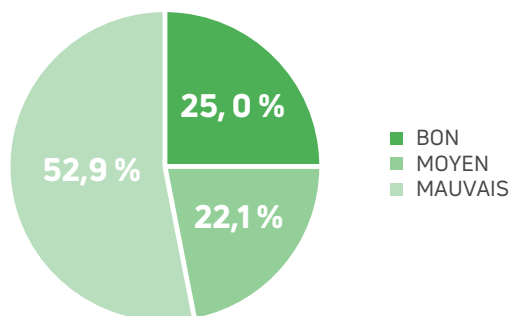
Le profil du réseau des voiries au 31 décembre 2021, de 9 857,69 Km linaires, est décrit au tableau 3.13 ci-dessous.

Tableau 4.1 État du réseau de voiries à fin 2021

Type de voirie	Nombre de Km	Etat	Proportion (%)	
Revêtue		1 965,74	Bon	54,25
		Moyen	19,29	
		Mauvais	26,44	
Non-Revêtue		7 891,95	Bon	13,71
		Moyen	29,71	
		Mauvais	56,57	

Tableau 4.2 État du réseau routier d'intérêt général par province à fin 2021

Taux de qualité du réseau de l'OR



3 État du réseau routier fonctionnel de desserte agricole (OVDA)

L'état des routes de desserte agricole prises en charge par le FONER dans le cadre de l'entretien du réseau de l'OVDA pour l'exercice 2021 se présente comme suit :

Tableau 4.2 État du réseau routier d'intérêt général par province à fin 2021

Réseau total prioritaire (km)	État du réseau					
	Bon (km) %		Moyen (km) %		Mauvais (km) %	
56 585	12 864	23	31 518	56	12 203	22

Le réseau routier sous gestion de l'OVDA étant en terre (RT), la méthode HIMO est la plus employée pour son entretien.

Suivant le Ministère des Infrastructures et Travaux Publics et les Agences Routières, le réseau routier fonctionnel en RDC est de 57 158 Km. La couverture financière de l'entretien de ce réseau est estimée à plus ou moins CDF 680 000 000 000 (soit USD 340 000 000,00) l'an.

Tableau 4.4 Données du réseau général

Gestionnaire du réseau	Linéaire (Km)	Taux (%)	Réseau Prioritaire	Taux (%)	Reseau Fonctionnel	Taux (%)
OR	58 129	38	30 000	32	21 300	37
OVD	9 858	6,5	7 400	8	9 858	17
OVDA	86 871	56	55 000	60	26 000	45
Total	154 858	100	92 400	100	57 158	100

En 2021, eu égard aux efforts de mobilisation de ressources entrepris par la Direction Générale du FONER qui ont permis de réaliser un excédent des recettes, les PER (initial et additionnel) 2021 a été financé à concurrence de 144,62%. Mais par rapport au besoin d'entretien du réseau routier fonctionnel, ce financement ne représente que 26,89%.





Chapitre 5

Créances du FONER

Chapitre 5 Créances du FONER

1. Créances sur le Trésor Public

Aux termes des prescrits de l'article 4 du Décret n°08/27 du 24 décembre 2008 portant création et statuts d'un Établissement Public dénommé Fonds National d'Entretien Routier, « FONER » en sigle, le financement des opérations de construction et de réhabilitation des routes est exclu du champ d'intervention du FONER.

Au regard de cet article, tous les travaux de construction ou de réhabilitation des routes d'intérêt national, provincial et local qui rentrent dans cette catégorie revêtent le caractère de prêt autorisé par la Tutelle.

En 2020, après retraitement avec le concours de l'équipe de la Cour des Comptes, la créance du FONER sur l'État a été évaluée à CDF 294 070 310 265,60

(Francs congolais deux cent nonante-quatre milliards septante millions trois cent dix mille deux cent soixante-cinq mille et soixante centimes), au taux de change fin période de 2 041,6 CDF pour le dollar, repris dans la circulaire n°001/CAB/ME/MIN.BUDGET/2021 du 11 juin 2021 contenant les instructions relatives à l'élaboration de la loi de finances. En 2021, cette créance est passée à CDF 314 803 900 599,36 (Francs congolais trois cent quatorze milliards huit cent trois millions neuf cent mille cinq cent nonante-neuf et trente-six centimes), comme le présente l'Annexe 3.

A ce sujet, il y a lieu de signaler que le Ministère des Finances a pris l'engagement de procéder au remboursement progressif de cette créance après sa certification par la Direction Générale de la Dette

29%

Ressources
Exceptionnelles

Ressources
FONER

“

36,19% des ressources du FONER, représentant l'ensemble des ressources attendues, n'ont pas été recouvrées en 2021 dont la créance importante sur le Trésor Public

71%

Ressources
Ordinaire

2. Autres Créances

En dehors des créances sur le Trésor Public, le FONER dispose d'autres créances reprises au tableau ci-dessous :

Désignation	Montant
Redevances FONER éludées 2014 (quotité contentieux DGDA Katanga)	63 578 212 825,60
Arriérés Redevances 2009-2010	32 223 062 784,00
Créance FONER sur Exécutif Provincial Kinshasa	2 041 600 000,00
Dépôts FONER de la Banque Congolaise SA, en liquidation	11 873 282 080,00
Dépôts FONER bloqués à la BIAC, en liquidation	6 419 504 960,00
Arriérés des Redevances dues par les SOCOMS 2016-2021	155 807 520 183,04
Total	271 943 182 832,64

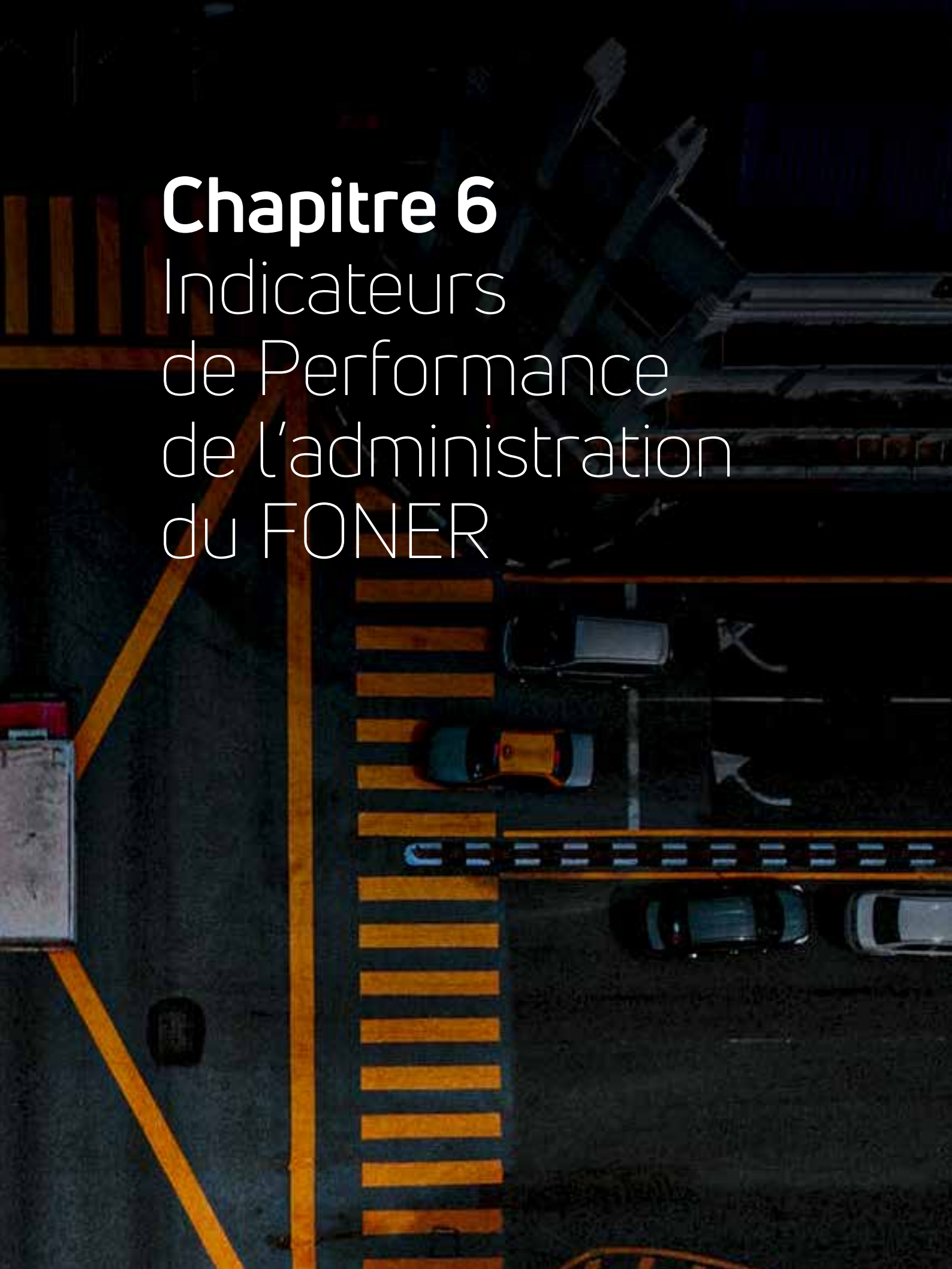
Toutes ces créances ont été reprises dans les ressources exceptionnelles prévisionnelles du FONER, au regard du caractère aléatoire de leur recouvrement.

Au 31 décembre 2021, les créances du FONER s'élèvent à un total de CDF 566 013 493 098,24 (Francs congolais cinq cent soixante-six milliards treize millions quatre cent nonante-trois mille nonante-huit et vingt-quatre centimes).



Chapitre 6

Indicateurs de Performance de l'administration du FONER



Chapitre 6

Indicateurs de Performance de l'administration du FONER

Indicateur	Cible	Source de vérification
Collecte des fonds		
Pourcentage des ressources encaissées par rapport aux prévisions	139,69%	Comptabilité (Cpté) FONER
Délai moyen d'encaissement des ressources	Décade (10 jours (*))	Note Circulaire MinFin et MinEconat de 2015
Pourcentage des redevances collectées sur les carburants et lubrifiants	96,94%	Sydonia /CSMR-Cpté FONER
Pourcentage des droits de péage collectés	3,03%	Sydonia /CSMR-Cpté FONER
Décaissement		
Délai moyen de satisfaction des demandes de paiement	10 jours	MOER
Affectation des ressources		
Pourcentage de couverture du PER 2021	144,62%	Cpté - Direction Tech FONER
Pourcentage de couverture du PER initial (OR)	103,25%	Cpté - Trésorerie FONER + PER 2021
Pourcentage de couverture du PER initial (OVDA)	130,71%	Cpté - Trésorerie FONER + PER 2021
Pourcentage de couverture du PER initial (OVD)	324,84%	Cpté - Trésorerie FONER + PER 2021
Pourcentage de travaux non-éligibles financés	18,34%	
Pourcentage des ressources dédiées au fonctionnement (FONER)	9,24%	Cpté FONER
Gestion du FONER		
Ratio dépenses de fonctionnement de l'Administration du FONER/Ressources du fonds	0,0924	Cpté FONER
Échéance d'établissement des prévisions de recettes	Novembre 2020	MOER et lettre de notification du Ministère du Budget
Délai de notification des allocations de financement aux bénéficiaires	Mars 2021	Promulgation Loi des Finances 2021
Échéance de signature des conventions de financement	Mai - Juin 2021	Conventions PER
PV délibérations CA		
Périodicité de réalisation des audits techniques	-	Annuel
Périodicité de réalisation des audits financiers	-	Annuel
Transmission des rapports d'audit à la Tutelle	-	Annuel
Publication du rapport annuel du FONER	Juin 2022	Mai 2022

Au regard de ces indicateurs, il ressort que le FONER a été très performant dans la mobilisation des ressources, avec un taux de 139,69% par rapport aux prévisions dans la Loi de Finances de l'exercice 2021.

Le faible pourcentage des droits de péage constaté, soit 3,03%, s'explique notamment par le fait que sur les 26 provinces, ces droits, qui reprennent le péage national et celui des véhicules à immatriculation étrangère, ne sont collectés que dans les provinces de Kinshasa (poste de Mongata), Kwilu (postes de Carrefour et Petit Kasai), Nord-Kivu (poste de Goma), Ituri (poste de Mahagi), Kongo Central (poste de Matadi) et Sud-Kivu (poste de Uvira), comme mieux décrit au chapitre

suivant, relatif aux difficultés et perspectives.

La couverture des PER initiaux 2021 a été réalisée en moyenne à 144,62%, avec un pic de l'ordre de 324,84% pour le financement des travaux des voiries et drainage. Les travaux de construction et de réhabilitation ont été financés à 18,34%, soit CDF 43 953 769 348,57 (dont CDF 27 154 278 584,21 pour les travaux spéciaux et CDF 16 799 490 764,35 pour les prêts et garanties), en raison de l'instruction de suspension de leur paiement donnée par l'Inspection Générale des Finances (IGF), aidant à paralyser ces financements. Le financement de ces travaux inéligibles aux missions du FONER revêt le caractère de prêt au Trésor Public.



Chapitre 7

Difficultés et Perspectives



Chapitre 7

Difficultés et Perspectives

1. Difficultés Rencontrées

1.1 En rapport avec les redevances FONER

1. Forte évasion des redevances FONER sur les carburants terrestres constatée à partir des guichets uniques de la DGDA ;
2. Manipulation par SEP-Congo des produits pétroliers en consignation et en entreposage, en violation des procédures douanières et à l'insu de la DGDA, au motif qu'ils demeurent dans le Complexe SEP, avec comme conséquence le coulage des recettes au niveau de SEP et DGDA/ Ango-Ango et Kinshasa ;
3. Difficultés de recouvrement dues aux prescrits de l'article 19 de la Loi n°08/006-A du 08 juillet 2008 portant création d'un Fonds National d'Entretien Routier. En effet, cet article limite le fait générateur de la redevance FONER sur les carburants terrestres à la distribution c'est-à-dire à la vente dans les Stations-Service alors que 90% desdits produits ne sont pas vendus dans les Stations mais sont plutôt livrés aux clients pour consommation ;
4. Perceptions illégales des recettes du FONER par les Provinces (Droits de péage sur le réseau routier d'intérêt national et pénalités de surcharge) ;
5. Blocage depuis avril 2014 par le Gouverneur de Province, des recettes des droits de péage sur les routes d'intérêt général des véhicules à immatriculation étrangère en transit, perçues à ARU et KENGEZI-BASE en ITURI et reversées systématiquement à l'actuelle province de l'ITURI ;
6. Interdiction de la perception des droits de péage sur les routes d'intérêt général des véhicules à immatriculation étrangère en transit aux postes frontaliers de KASUMBALESA, MOKAMBO et SAKANIA ;
7. Perception des droits de péage sur le réseau routier d'intérêt national par les Exécutifs Provinciaux. Cas des provinces du HAUT-KATANGA (5 postes de péage), KONGO CENTRAL (4 postes de péage), KASAI ORIENTAL (1 poste de péage), LOMAMI (1 poste de péage), TSHOPO (2 postes de péage) et ITURI (6 postes de péage)
8. Signature des contrats de concession des axes routiers les plus importants sans reversement de la rémunération prévue par la loi sur le PPP en faveur de l'Autorité Contractante (FONER) ;
9. Non application par la DGDA de la Note circulaire réduisant le délai de paiement des redevances FONER par les SOCOMS (Défaut d'insertion d'un code additionnel ad hoc ou d'une clé les obligeant à payer la redevance FONER avant les droits et taxes) ;
10. Importants arriérés des redevances FONER détenus par les SOCOMS ;
11. Inexistence de pouvoir de coercition dans le chef du FONER en vue du recouvrement des arriérés ;
12. Non recouvrement par la DGE des notes de débit émises par le FONER en application du Protocole d'Accord de Collaboration DGI-FONER d'avril 2019 ;
13. Résistance des SOCOMS et des Banques pour le paiement des intérêts de retard pour défaut de paiements, paiements tardifs ou rétention des redevances FONER ;
14. Interprétation partisane, faite par la plupart de Gouvernements Provinciaux, de l'article 23 de la Loi n°08/006-A du 07 juillet 2008 portant création d'un Fonds National d'Entretien Routier « FONER » en ce qui concerne la rétrocession des ressources du FONER à leurs provinces respectives, alors que la mesure d'application de cette Loi, à savoir le Décret n°08/27 du 24 décembre 2008 portant Création et Statuts d'un établissement public dénommé FONER, tel que modifié et complété par le Décret n°13/053 du 11 novembre 2013, spécialement en son article 31, dispose clairement :



« La rétrocession des 40% aux provinces se fait par financement des projets d'entretien des routes et des voiries d'intérêt provincial et local arrêtés par les Gouvernements Provinciaux en concertation avec les Agences Routières et les organisations professionnelles des entreprises locales » ;

1. Difficultés Rencontrées

1.1 En rapport avec les redevances FONER

1.2 En rapport avec le fonctionnement du FONER

1. Exécution de certaines dépenses des travaux routiers inéligibles au financement du FONER, à l'encontre des prescrits de l'article 4 du Décret susvisé, avec comme conséquence l'amenuisement de ses ressources dédiées aux travaux éligibles à ses missions ;
2. Faiblesse des ressources du FONER par rapport aux besoins d'entretien du réseau routier fonctionnel éligible ;
3. Non-respect par les Agences Routières des procédures prévues par le Manuel d'Opérations d'Entretien Routier « M.O.E.R. » ;
4. Non remboursement par le Gouvernement de la République de tous les prêts lui consentis par le FONER.

2 Perspectives

Les actions suivantes sont envisagées pour améliorer davantage la réalisation des missions et objectifs assignés au FONER par l'État. Il s'agit notamment :

2.1 Dans la mobilisation de ses ressources

1. De la poursuite des négociations avec le Parlement afin d'obtenir la modification de certains articles de la Loi n°08/006-A du 07 juillet 2008 portant création du FONER (à l'instar articles 19 et 23) ;
2. Des instructions fermes à donner à la DGDA pour le strict respect des dispositions du code des douanes tel que modifié par les lois des finances et des textes d'application, notamment en matière de recouvrement et de délai du paiement des redevances FONER ;
3. D'interdire la perception des droits de péage sur le réseau routier d'intérêt national par les Exécutifs Provinciaux. Cas des provinces du HAUT-KATANGA (5 postes de péage), KONGO CENTRAL (4 postes de péage), KASAI ORIENTAL (1 poste de péage), LOMAMI (1 poste de péage), TSHOPO (2 postes de péage) et ITURI (6 postes de péage) ;
4. De rappeler à l'ordre les Autorités provinciales qui interviennent dans la perception et le recouvrement des ressources FONER et leur

- ordonner d'annuler les actes y afférents ;
5. D'impliquer le FONER dans la collecte et le suivi des recettes des péages perçues par les concessionnaires ;
6. D'instruire les Ministères des Finances et de l'Économie d'aider à l'apurement des arriérés des redevances FONER dues par les SOCOMS et autres opérateurs pétroliers, à l'occasion du paiement du manque à gagner leur versé par l'État ;
7. De la suppression des Codes additionnels 918 et 919 du système SYDONIA de la DGDA, lesquels font différer le paiement de la redevance FONER dans ledit système ;
8. D'appliquer strictement l'Avenant du 24 décembre 2019 et insérer une clé empêchant le paiement par les SOCOMS, des droits et taxes dus au Trésor Public avant la redevance FONER ;
9. D'accélérer le mécanisme de remboursement de la créance du FONER sur le Trésor Public afin de lui permettre d'assurer adéquatement ses missions ;
10. De diversifier les ressources du FONER par l'élargissement de leur base imposable notamment par les actions suivantes :

- Reprendre parmi les ressources du FONER citées à son article 16, les droits de péage sur les routes d'intérêt général des véhicules à immatriculation étrangère en transit en RDC
- Créer et insérer la redevance de concession parmi les ressources du FONER prévues à l'article 16 de la Loi créant le FONER ;
- Redéfinir la redevance liée à l'exploitation des postes de pesage comme étant celle qui est perçue rien que du fait du pesage, indépendamment de la surcharge ;
- Rétablir le FONER dans ses droits en instruisant l'OEBK de lui rétrocéder sa quote-part des Droits de péage perçus sur le Pont Marechal ;
- Faire de la route congolaise un service marchand ce qui suppose que le FONER devra intervenir dans la conclusion et la gestion des contrats de concessions de routes pour compte de l'Autorité Contractante (MINITP). Ce qui lui permettra de collecter les fonds produits par les routes concédées après déduction des frais allouer aux concessionnaires pour financer les travaux d'entretien d'autres routes. C'est le principe universellement connu selon lequel « la bonne

- route entretien la mauvaise route » ;
- Intégrer les ressources potentielles suivantes dans l'assiette des ressources du FONER : (i) la Taxe sur l'assurance automobile, (ii) la TVA à l'intérieur sur les produits pétroliers (quotité à déterminer), (iii) la Redevance domaniale (autoroutes concédées), (iv) les Péages des ponts et (v) les Droits de licence pour véhicules poids lourds ;
- Poursuivre les démarches auprès du Gouvernement de la République pour doter le FONER des allocations budgétaires conséquentes afin de lui permettre de faire face aux besoins multiples et multiplicatifs d'entretien du réseau routier national ;
- Modifier le Protocole d'Accord de Collaboration signé en mars 2012 avec la DGDA en vue d'affirmer et mettre en exergue la responsabilité de la DGDA et l'obligation pour elle de remettre le FONER dans ses droits en cas de manque à gagner imputable à ses agents.

2.2 Dans l'exécution du Programme annuel des travaux d'entretien et de protection du patrimoine routier national

1. De la révision de l'article 23 de loi n° 08/006-A sus-évoquée ;
2. De l'application stricte de l'article 4 du Décret n°08/27 du 24 décembre 2008 portant création et Statuts d'un Établissement Public chargé de la gestion dudit Fonds dénommé Fonds National d'Entretien Routier, « FONER » en sigle, tel que modifié et complété à ce jour par le Décret n°13/053 du 1 novembre 2013 qui stipule que : « le financement des opérations de construction et

de réhabilitation des routes est exclu du champ d'intervention du FONER » ;

3. Du respect du Manuel d'Opérations de l'Entretien en RDC par toutes les parties prenantes de l'entretien routier en RDC ;
4. De la définition de la quotité des travaux à exécuter en régie et celle en entreprise en réservant une part plus importante à cette dernière conformément à l'esprit du MOER ;
5. De la transmission par les Agences routières au FONER des dossiers techniques complets des projets soumis à son financement ;
6. De la redynamisation de l'activité du pesage afin de protéger le patrimoine routier national.



